

DÉLIBÉRATION N°DL20260041 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 07 AVRIL 2026

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 01/04/2026 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON (à compter de 19h05) ; M. Benoit FABRE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT (à compter de 19h10) ; Mme Abila CIPRIANI (à compter de 18h30) ; M. Jerome JULVE ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Victor PEREIRA ; Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Philippe QUOY ; M. Erick SCHAEFFER ; M. Luc CHEVALLIER ; Mme Sylvie REBAUD ; Mme Florence VANELLE ; Mme Patricia VIALON ; M. Mathieu VIALLATTE ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Djamila SAIDANI ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Gaëlle DESORME ; Mme Daryne BELKORCHIA ; M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Marlène MAURY ; M. Stéphane PARRIN ; Mme Isabelle SURPLY ; Mme Estelle LARCA ; M. Samuel BOUGHZALA ; M. Jean MINNAERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; M. Julien GIRAUDO

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19h05)

M. Bruno CHANGEAT a donné procuration à Mme Daryne BELKORCHIA (jusqu'à 19h10)

Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à M. Mathieu VIALLATTE (jusqu'à 18h30)

Mme Catherine MOIROUD a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

ENSEIGNEMENT PRIVÉ DU 1ER DEGRÉ SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

M. Axel DUGUA expose ce qui suit :

En application de l'article L. 442-8 du code de l'éducation, le contrat d'association avec les écoles privées prévoit, en ce qui concerne les classes des écoles, la participation d'un représentant de la commune siège de l'établissement aux réunions de l'organe de celui-ci, compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat :

En vertu de ces dispositions, il est nécessaire de désigner un représentant de la commune pour les établissements suivants :

- école Saint-Louis / Notre-Dame – 15, rue Gambetta,
- école Saint-François / Saint-Joseph – 9, rue Benoit Malon,
- école Sainte-Anne / Saint-Pierre – 6, rue Dugas Montbel,
- école Sainte-Marie - La Grand'Grange – 15, route du Coin,
- école Saint-Julien – 15, route de Lyon,
- école Sainte-Thérèse – 21, boulevard Pierre-Joannon.

L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation sauf décision contraire prise à l'unanimité par le conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 36 voix pour,

3 abstentions

M. Jean MINNAERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; M. Julien GIRAUDO

DÉCIDE :

- **de procéder** à la désignation de ses représentants au sein des établissements ci-dessus.

Le vote à main levée ayant été accepté à l'unanimité des présents, à l'issue du vote sont élus :

Ecole Saint-Louis / Notre-Dame : Mme CHAPARD Catherine

Ecole Saint-François / Saint-Joseph : M. CHANGEAT Bruno

Ecole Sainte-Anne / Saint-Pierre : Mme BERSOT-DERMETROSSIAN Florence

Ecole Sainte-Marie - La Grand'Grange : M. SCHAEFFER Erick

Ecole Saint-Julien : M. CHEVALLIER Luc

Ecole Sainte-Thérèse : M. JULVE Jérôme

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 08/04/2026



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne